



TURBOSELF: Réservations de repas

publié le 10/05/2023 - mis à jour le 23/06/2025

Descriptif :

La réservation des repas par les élèves et les personnels permet de lutter contre le gaspillage alimentaire en réduisant les quantités fabriquées et limitant les déchets générés dans une démarche de respect de l'environnement.

Sommaire :

- Comment réserver ses repas ?

Bonjour,

Conformément à la loi, le lycée s'engage dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire depuis plusieurs années.

Dans ce cadre, une réservation est mise en place depuis novembre 2022.

● Comment réserver ses repas ?

En ligne directement :

<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=2675>

Via l'application (à télécharger) :

<https://www.turbo-self.fr/applis/myturbo-self/>

 affiche_a3_reservation_repas-2 (PDF de 1.9 Mo)

Il est rappelé que les réservations doivent être effectuées avant 10h20 pour le jour même.

Vous pouvez réserver pour plusieurs jours à venir.

Pensez à enlever une réservation en cas d'absence.

Enfin, les réservations ne sont pas en lien avec le montant de la restauration.

Le principe financier reste celui du forfait, c'est à dire que les repas sont facturés qu'ils soient pris ou non.

Merci de votre compréhension et de votre engagement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le service Gestion de l'établissement.